



LETTRE OUVERTE

à

Madame Martine VASSAL Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Madame la Présidente,

Dans un contexte fragilisé où les conditions de travail des professionnels exerçant leurs missions dans les MDS en prévention sociale, en enfance-famille ou en PMI ne cessent d'être mises à mal – par l'augmentation de la précarité, du flux de demandes d'aides, de l'absence des partenaires, des postes à découvert... – nos deux organisations syndicales vous alertent à nouveau sur les problématiques importantes et récurrentes qu'il devient urgent de ré-aborder avec vous afin de trouver des solutions concrètes et immédiates.

Ces problématiques sont les suivantes :

- ▶ Les dérives du positionnement de la CAF et ses conséquences sur les allocataires, les professionnels et l'institution. Il est en effet urgent de mettre fin aux pratiques maltraitantes de la CAF à l'égard des populations les plus précaires et vulnérables qui se retrouvent sans ressources du fait de la trop fréquente rupture totale de prestations sans respecter le minimum règlementaire du reste à vivre. Les travailleurs sociaux sont dans l'obligation permanente de compenser cette politique inacceptable de la CAF par des aides financières. Le Département doit se repositionner en urgence vis-à-vis de la CAF et chiffrer le montant des dépenses directement liées à des pratiques CAF déshumanisées.
- ▶ Les dysfonctionnements et une absence d'uniformisation des pratiques sur le Département en ce qui concerne l'attribution des aides financières, en particulier pour les personnes en situation irrégulière sur le territoire. En effet, dans de nombreuses MDS, les demandes d'aide financière (AMASE, Régie, secours aux adultes...) font l'objet de refus au prétexte que les familles n'ont pas de titre de séjour régularisé ou n'ont pas de projet. Ces dispositions aléatoires ne respectent pas le Règlement départemental d'aide sociale du département validé en octobre 2022 et concourent à l'inégalité d'accès des usagers au service public.
- ▶ L'inefficience du service FSL de la Métropole : délais inacceptables, baisse drastique des montants des aides sollicitées, dossiers et/ou pièces perdues... Nous constatons depuis plusieurs années une gestion déplorable de ce service qui enregistre des records de retard en matière de traitement des dossiers.

Ainsi :

- Le FSLaccès enregistre neuf mois d'attente et traite aujourd'hui les dossiers arrivés de nos services le 19 décembre 2022.
- Le FSL-énergie enregistre 2 mois et demi d'attente et traite aujourd'hui les dossiers arrivés de nos services le 26 juin 2023
- Le FSL-maintien enregistre 7 mois d'attente et traite aujourd'hui les dossiers arrivés de nos services le 6 février 2023.

.../...

.../...

Le retard pris dans les dossiers par le service FSL de la Métropole a de véritables conséquences sur les familles ou les personnes isolées qui en demandent l'accès et génère des dettes importantes, des frais ou interdictions bancaires, enfin des aides financières pour compenser l'inefficience de ce service métropolitain. D'après nos informations, le service FSL de la Métropole serait toujours en attente de l'affectation de 7 agents supplémentaires, les quelques agents déjà en place étant complètement dépassés.

► L'hébergement d'urgence des familles ou personnes isolées à partir du 115. Le Gouvernement a annoncé une baisse de 15% de ses dotations pour le 115 sur le plan national, ce qui se traduit par la suppression de 800 places en moins à la disposition des travailleurs sociaux de notre Département. Dans un contexte déjà très critique où la problématique du logement dans les Bouches-du-Rhône est cruciale à l'approche de l'hiver – il faut à ce jour un délai de 10 ans pour qu'une famille soit relogée malgré la loi DALO – et alors que les expulsions ne faiblissent pas, la situation est plus que préoccupante !

► La création de places adaptées pour mettre à l'abri les mineurs en danger dans notre Département, qu'ils soient MNA ou pas ! Depuis la mi-septembre, une centaine de jeunes mineurs non accompagnés ont besoin d'une mise à l'abri et d'être pris en charge par nos services. Le mythe du manque de place n'est plus crédible : des immeubles sont vides et des places peuvent être ouvertes en urgence si vous le décidez, chose rendue d'ailleurs possible les 22 et 23 septembre dernier, par nos équipes (MNA et Volantes) mobilisées en urgence sur cette urgence. Le Département doit appliquer la loi et protéger les enfants les plus démunis !

Vous avez pu dire à certaines occasions « que votre territoire se paupérise et que vous continuerez de vous préoccuper d'abord de la population la plus modeste. » C'est le moment d'apporter des solutions concrètes et de répondre aux problématiques citées précédemment, sans comparer, diviser et opposer les plus pauvres.

Un plan départemental d'action d'urgence doit donc être mis en place autour de l'hébergement et l'aide sociale envers les plus démunis et faire de la protection de l'enfance une priorité, avec la mise en œuvre d'une politique à la hauteur des besoins constatés.

Vous le savez, depuis des années nos organisations syndicales sont engagées au quotidien auprès des professionnels de terrain et restent à l'écoute des usagers les plus précaires.

Dans l'attente d'un rendez-vous dans les meilleurs délais, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Valérie MARQUE
Syndicat CGT

Claudine AMOROS
Syndicat FSU